



- Rencontres en Dordogne et dans le Puy-de-Dôme.
- Témoignages en Côte-d'Or et dans le Tarn-et-Garonne.
- Le point de vue d'un expert.
- Les règles du savoir accueillir.
- Le statut de l'accueillant au cœur de l'actualité.

Accueil chez des particuliers

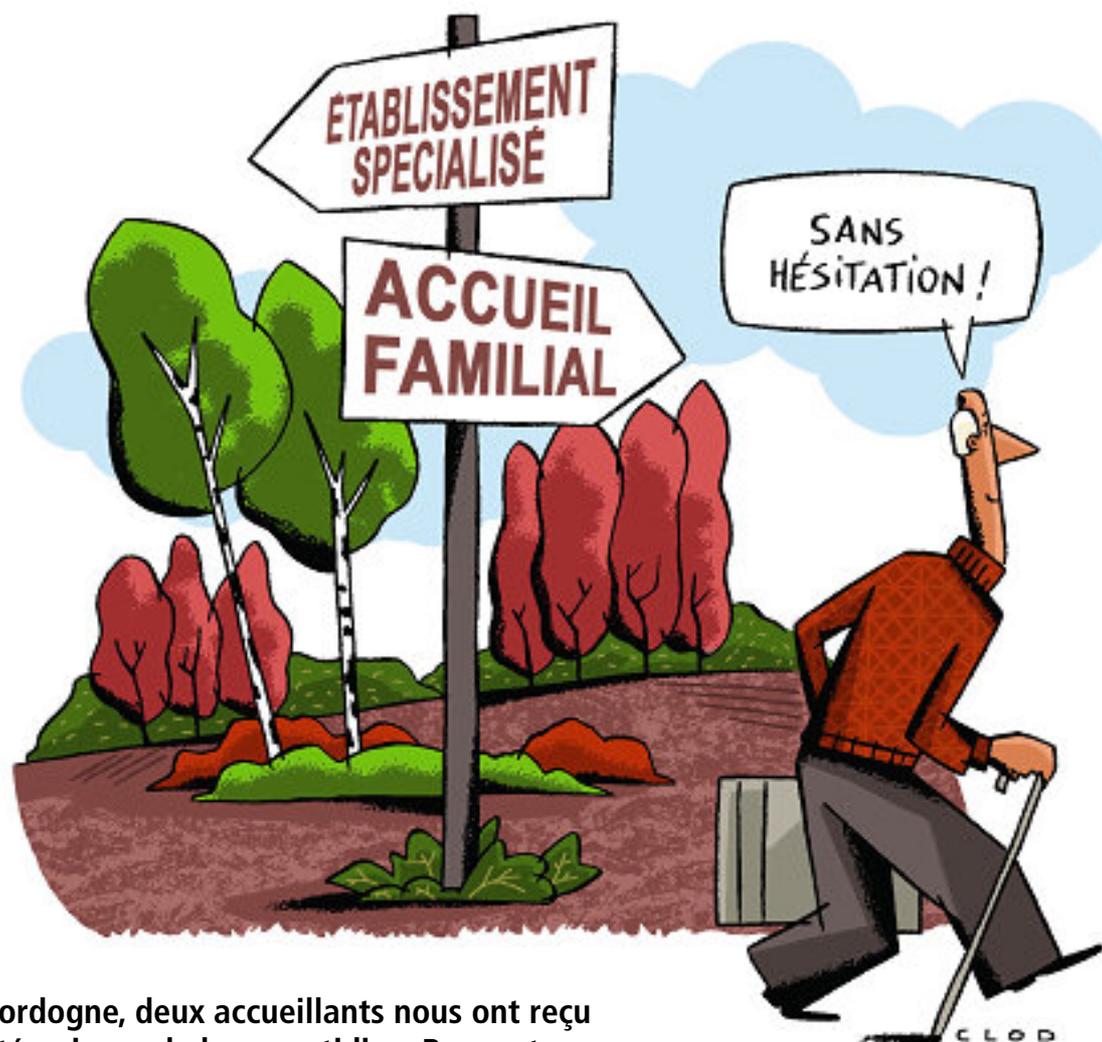
Une vie en famille

Pour les personnes âgées et les adultes en situation de handicap, l'accueil familial constitue une alternative intéressante entre le maintien à domicile et la prise en charge par une institution. Si elle présente l'avantage d'élargir la palette de l'offre, principalement en milieu rural, cette formule d'hébergement individualisé peut surtout correspondre à un vrai choix de vie dans un cadre personnalisé, pour les accueillis, en même temps qu'à un choix professionnel et humain d'ouverture aux autres, pour les accueillants. Mais cette solution de proximité, qui participe au développement des territoires et de l'emploi, est encore bien mal connue et trop peu valorisée, aussi a-t-elle peine à décoller, voire à se maintenir. Elle répond pourtant à un besoin qui, lui, risque de s'accroître, notamment avec le vieillissement de la population. Témoignages et explications.

Un engagement
humain



La chaleur d'un foyer



En Dordogne, deux accueillants nous ont reçu pour témoigner de leur quotidien. Rencontres.

Sylvain Evrard et son épouse Emmanuelle le revendiquent ; ils ont besoin de temps pour faire les choses. Leur univers de vie, ils l'ont construit petit à petit, graduellement, en se questionnant, en échangeant, et en faisant des choix nets. Choix en terme d'activité agricole : sur la ferme en agrobiologie, à Miallet, ce sont des moutons qu'Emmanuelle, chef d'exploitation depuis 14 ans, élève, rejetant la course à l'agrandissement, qui a conduit à « *la déstructuration du tissu social en milieu rural* » et le système de primes en agriculture, qui « *a pourri le climat* ». Choix aussi en terme d'activité complémentaire, avec la construction de deux gîtes. Choix encore

d'une « *activité sociale qui nous manquait* », avec l'accueil familial, pour lequel Sylvain a obtenu un agrément l'an dernier. Leur volonté est de rester ensemble sur la ferme, maintenir une vie de famille soudée avec leurs deux enfants de 15 et 10 ans, continuer à bâtir des projets (le prochain devrait être un gîte pour des personnes handicapées), en toute indépendance, loin d'« *une vie de dingue* ».

Henri a sa place sur la ferme

Sylvain dit bien qu'il a « *eu une vie avant : des études en fac de droit, un emploi de métreur en entreprise* ». Il a décidé d'en

changer. Ce qu'il privilégie avant tout : la qualité de vie et la relation humaine. *« Il faut essayer de bien vivre ensemble, en harmonie. D'autant que nous sommes dans un monde qui engendre de nouveaux exclus. Avant, tout le monde parvenait à trouver sa place. Or, sur une ferme, je pense que chacun peut la trouver. Elle offre de nombreuses activités, qui sont importantes pour la reprise de confiance en soi. On peut y prendre l'initiative. »* Henri, qui partage le quotidien d'Emmanuelle et Sylvain depuis trois mois, profite à plein de cette nouvelle possibilité de vie. *« En deux ans de temps, j'ai perdu mon père, ma sœur. »* Au décès de celle-ci, un tuteur a été nommé. Henri est alors allé vivre chez une belle-sœur, mais ça ne collait pas. D'où la solution de la famille d'accueil. Très valide, assez autonome, il est en capacité de s'occuper seul. Il sait profiter de la nature avec de longues balades à vélo, des promenades à pied. Henri aime bien soigner les volailles. Il a aussi repeint l'ancien semoir installé à l'entrée de la propriété. *« Il se sent comme les autres en étant ici »,* commente Sylvain. Mordu de jardinage, Henri a un bout de terrain qui lui est réservé – *« ça m'occupe la tête »*. *« Il va d'ailleurs me donner des leçons de jardinage, signale Sylvain. La complémentarité est bonne pour tout le monde. »*



Jean-Claude, Muriel, Christiane et Michel.



Henri et Sylvain.

« Nous ne sommes pas des saints »

« Apprendre les uns des autres, apprendre à regarder le monde, à écouter, être modeste et ne pas se dire que l'on sait tout... » Pour faire ce métier, il est essentiel selon Sylvain d'être *« ouvert, réceptif. Plus que de la tolérance, il faut du respect. Je ne suis pas un copain, pas un directeur de conscience non plus ; il faut accepter la différence. »* Du respect donc, et *« des règles du jeu claires, posées dès le départ »*. À cet égard, la période d'essai – d'un mois renouvelable – est *« indispensable »* ; elle permet de faire connaissance et de s'apprécier, ou non : *« Ce métier n'est pas un sacerdoce, nous ne sommes pas des saints »*. La liberté de choix pour les uns et les autres paraît essentielle. Sylvain juge également positive la contractualisation, garantie de règles bien établies. Une fois que tout cela est posé, que le contrat est conclu, c'est l'apprentissage de l'autre et la construction de relations. Relations avec l'accueilli, avec la famille naturelle de celui-ci, avec le tuteur, avec les décideurs... C'est aussi le recours



© Colette Bougerol

Jean-Marie Blanc

[TÉMOIGNAGE]

« C'est notre engagement »

Jean-Marie Blanc, 59 ans, vit chez Jean-Paul et Colette Bougerol, dans le Tarn-et-Garonne, depuis mi-juillet 2007, et une grande complicité les unit. Handicapé moteur depuis la naissance, s'il a quelques difficultés d'élocution, *« on peut tenir une conversation avec lui, sur n'importe quel sujet »,* se réjouit Jean-Paul. Malgré son handicap, Jean-Marie a passé son bac et travaillé dans un CAT. Il avait sa maison et conduisait une voiture sans permis. Mais quand il doit quitter le CAT, vivre en maison de retraite ne lui convient pas. Il souhaite alors être hébergé dans une famille d'accueil. Il partage aujourd'hui la vie des Bougerol qui mettent à sa disposition une chambre et un bureau, soit 23 m². *« La première fois que j'ai vu Jean-Marie, j'ai paniqué face à son handicap physique, reconnaît Colette. J'ai pensé que je ne pourrais pas y arriver. Et après, je l'ai trouvé très intéressant au fil des discussions. Je me suis dit : c'est notre engagement. On y va. Et cela s'est vraiment très bien passé. »* Jean-Marie est satisfait : *« J'ai retrouvé une structure familiale et une vie de famille »,* dans laquelle il se sent accepté. En fait, Jean-Paul et Colette continuent à vivre normalement, tout en intégrant une personne en plus.

Anne Pichot de la Marandais

Source : « Le voyage de Jean-Marie ». Film réalisé par Maurice Ferlet – © CCMSA – mars 2008



→ à la formation. Sylvain s'y consacre une après-midi par quinzaine, pendant un an (60 heures): interventions de spécialistes sur la personne âgée, la personne handicapée, sur l'alimentation, informations juridiques, psychologiques... «*La formation constitue un gage de reconnaissance du métier d'accueillant.*» Un métier qui reste pourtant précaire, sans droit à l'assurance-chômage – «*s'il l'accueilli part, s'il y a rupture de contrat, on n'a plus de revenu*». Se pose également le problème du remplacement. Pour l'heure, Sylvain et Emmanuelle ont réglé la question: «*On prendra nos vacances en même temps qu'Henri.*» Ils ne s'absentent d'ailleurs jamais bien longtemps et soulignent qu'«*une ferme, c'est un camp de base, on y revient toujours*».

[TÉMOIGNAGE]

« Nous sommes juste une famille, c'est notre force »

Nathalie Desserteau accueille chez elle, avec son mari Christophe, agriculteur en Côte-d'Or, et ses trois enfants, trois jeunes adultes Patricia, Annick et Daniel, les deux derniers de façon permanente. «*Devenir accueillante a été l'aboutissement d'un chemin de réflexion sur un avenir professionnel. Malgré les appréhensions de devoir intégrer à la maison des personnes ayant des problèmes, nous nous sommes lancés, avoue-t-elle. Notre travail est de leur apporter une aide, une compagnie, un confort. Ça, je le savais. Mais ce que je ne savais pas encore, c'est tout ce que, eux, nous*

Annick et Daniel, avec Nathalie et Christophe Desserteau et leurs trois enfants.

offrent: des moments riches en émotions, une vision de la nature humaine extraordinaire, des moments difficiles parfois et aussi quelquefois fatigants et intrusifs. Mais après la crise, revient un beau soleil encore plus rayonnant. «*Je suis bien ici. Je suis au calme. On ne se dispute pas*», apprécie Patricia qui, avec Annick et Daniel, partage la vie de la famille, dans laquelle ils se sentent parfaitement intégrés. Ils disposent chacun d'une chambre dans une partie de la maison, la famille vivant dans l'autre. «*Au niveau affectif, on est attaché à eux, comme à quelqu'un de la famille*», reconnaît Nathalie. Très sensible, elle voit tout de suite quand quelque chose ne va pas chez l'un d'eux. «*Apprendre à comprendre les gens, c'est enrichissant à tous points de vue.*» Elle ajoute: «*Nous n'avons rien d'extraordinaire à leur offrir. Seulement un peu de temps, d'affection et de compréhension. Nous sommes juste une famille et c'est ça notre force, je crois.*»

Anne Pichot de la Marandais

Source : «*Annick, Daniel, Patricia et les autres...*». Film réalisé par Maurice Ferlet - © CCMISA - mars 2008.

«*"Famille d'accueil", les deux mots sont importants. Les personnes que l'on accueille, il faut les considérer comme faisant partie de la famille, il faut en prendre soin, les encadrer avec douceur.*» Christiane Veissière sait de quoi elle parle, elle qui reçoit depuis fort longtemps des personnes ayant un handicap mental ou des problèmes psychiques. «*Je fais ce métier depuis 10 ans.*» Michel fut alors le premier à arriver chez elle. Et il est toujours là aujourd'hui. Il nous fait visiter sa chambre avec vue imprenable et plongeante sur la campagne autour de Vanxains, bourg de l'ouest de la Dordogne. Dans son espace, il peut satisfaire sa passion pour la musique: sa chambre est pleine de 45 tours, cassettes, CD qui l'accompagnent dans son quotidien. Un quotidien qu'il partage avec Jean-Claude, arrivé chez les Veissière il y a deux ans et demi, et Muriel, qui a rejoint la famille depuis l'été dernier. Elle nous dit très vite: «*Ici, j'ai trouvé un bon coin pour vivre*», elle qui a connu des galères, des périodes d'hospitalisation et des situations qui ne lui convenaient pas: «*Avant, j'étais dans un appartement thérapeutique à Bergerac; je me sentais isolée, je mangeais n'importe quoi, je me recouchais la journée, ce n'était pas évident.*» Chez Christiane, elle semble visiblement stimulée: «*Je lui ai transmis un peu de mon énergie*», précise celle-ci.

« Être bien dans sa tête, patient, déterminé »

Déjà d'une nature heureuse et «*capable de s'amuser d'un rien*», Christiane dit avoir, grâce à ce métier, une «*vision différente de la vie, plus souriante,*» et souligne «*un peu de lâcher prise par rapport aux petits inconvénients du quotidien*». Une activité qu'elle a choisie parce qu'elle sentait «*avoir la fibre*», après s'être occupée de son père malade, puis d'un oncle. «*Je n'en changerai pour rien au monde,* affirme-t-elle. *Je fais un métier utile et les personnes que j'accueille m'apportent beaucoup. Michel, Muriel et Jean-Claude sont toujours de bonne humeur dès le matin au réveil, ils sont gentils et chaleureux.*» Si, pour Christiane, cette vie paraît simple et la situation naturelle, elle convient qu'il faut d'abord «*être solide sur le plan psychologique. Être bien dans sa tête, patient et déterminé, tolérant aussi.*» Elle apprécie l'écoute et le soutien du Conseil général, en cas de besoin. Le quotidien est bien entendu très prenant, d'autant que les trois personnes

dont Christiane s'occupe ne sont pas autonomes ; elle nous reçoit d'ailleurs l'après-midi, le matin étant consacré à la toilette de chacun, aux tâches ménagères. « Il faut aussi gérer les prises de médicaments, les rendez-vous chez le psychologue et les professionnels de santé, aimer travailler en équipe – avec les assistantes sociales, les tutrices. » Sérénité et organisation font que tout semble s'enchaîner facilement dans cette maison. Les repas sont toujours pris en commun. « Si nous avons des invités, tout le monde s'installe à la même table. » Pas de différence, pas de traitement particulier, la participation à la vie

de la famille est essentielle. « Nous nous occupons de personnes fragiles ; pour certaines, le passage dans la famille d'accueil peut être un tremplin vers une vie plus autonome, vers un studio. Muriel, lorsqu'elle ira mieux, pourra choisir d'aller vivre en studio. Mais peut-être n'en aura-t-elle pas envie. » Et qu'en est-il du regard porté par l'extérieur sur la vie qu'a choisie Christiane ? Muriel, Jean-Claude et Michel ont été bien acceptés dans la commune. Christiane signale tout de même : « On a perdu quelques amis au passage, il n'y a que les meilleurs qui restent. » ■

Gildas Bellet

[INTERVIEW]

Alain Cournil, directeur général de la Fédération MSA Dordogne Lot-et-Garonne



L'accueil familial est-il développé en Dordogne ?

Alain Cournil : Il y a à peu près 400 personnes accueillies par 250 familles. Sur la partie

bergeracoise, la tradition d'accueil est très forte. De nombreux exploitants agricoles notamment ont reçu et reçoivent des enfants. Autre formule développée : l'accueil thérapeutique. Mais le département compte aussi beaucoup de personnes âgées : il y a donc des besoins importants, avec des gens aux revenus relativement faibles. Il s'agit pour certains de trouver des solutions alternatives, moins coûteuses que les maisons de retraite. Beaucoup d'entre eux cherchent à finir leurs jours près de l'endroit qu'ils ont aimé, où ils ont vécu. Favoriser l'accueil familial, c'est offrir une solution très proche de la vie de famille. L'encourager, c'est aussi maintenir l'activité au plus près des territoires de vie. Sur un plan économique, en terme de gestion patrimoniale, cela peut également conduire à une diminution des besoins en financement de structures.

Quelle est l'implication de la MSA de la Dordogne ?

A. C. : Elle s'est d'abord matérialisée par l'offre de prêts sociaux pour des travaux d'amélioration de l'habitat. En vue de





→ l'obtention de l'agrément ou de son extension, la MSA offre ainsi la possibilité d'un prêt pour la rénovation d'une pièce, pour la réfection d'une salle de bains... Remboursable sur des délais assez courts (avec un maximum de 5 ans, durée pour laquelle l'agrément « famille d'accueil » peut être accordé), ce prêt concourt à l'amélioration des conditions de vie, mais aussi à l'entretien et la préservation du patrimoine rural. Autre implication avec, en juin 2006, l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation, à la demande du Conseil général, sur 6 cantons du nord du département, où l'accueil est encore peu développé. La MSA s'est aussi investie pour l'aide aux formalités administratives. Pour cela, nous avons proposé un partenariat au Conseil

général, par l'intermédiaire de notre groupe d'employeurs, l'APAMH (Aide aux personnes âgées, malades et handicapées), association agréée services à la personne. Un partenariat constitué de deux volets : en premier lieu, nous jouons un rôle d'interface en accomplissant les formalités administratives qui incombent aux accueillis, employeurs de la famille d'accueil : nous réalisons ainsi la demande d'immatriculation Urssaf, le relevé mensuel de contrepartie financière [pas de contrat de travail, donc ce n'est pas un bulletin de salaire], la déclaration de cotisations sociales trimestrielles. Sur deux ans, nous avons ainsi géré environ 150 dossiers, et nous établissons actuellement chaque mois 70 relevés mensuels de contrepartie financière. En second lieu, nous nous sommes positionnés sur la difficile question du remplacement des accueillants. Notre idée est d'avoir à disposition un volant de personnes pour pouvoir assurer ces remplacements. Se pose à l'heure actuelle la question du statut du remplaçant, de sa rémunération, de ses conditions de travail. La possibilité de salarier directement des familles d'accueil manque. Dès que ce sera possible, nous sommes prêts, en ce qui concerne le remplacement, mais aussi pour la proposition d'une offre de formation.

Quels sont concrètement vos projets ?

A. C. : Nous plaiderions pour une nouvelle conception de l'accueil familial, dans le cadre d'une réflexion globale d'accompagnement

« Nous voulons constituer des pôles intergénérationnels »

territorial, en partenariat avec les collectivités locales. Sur certaines zones, on observe la rupture de liens intergénérationnels, l'isolement, la précarisation. L'individu est à regarder dans sa plénitude; il a besoin de relations, de compagnie, de pouvoir se déplacer, se soigner. Si, sur un territoire, il peut trouver des réponses à ces besoins, ses conditions de vie seront meilleures. Cela contribuera au maintien dans son cadre de vie, à l'utilisation de services sur son territoire et à l'animation du milieu; les vieux pourront rester chez eux ou à proximité, les plus jeunes trouver un emploi.

Pour ce faire, nous avons envisagé la constitution de pôles intergénérationnels. Pour l'heure, nous travaillons sur deux projets, l'un sur l'agglomération périgourdine, avec la création de logements pour familles monoparentales, de logements pour personnes handicapées ou malades, et de logements pour familles assurant un accompagnement. L'autre, sur le secteur de Monpazier où la maison de retraite va fermer et sera remplacée par un EHPAD – la structure existante devrait être louée ou rétrocédée au groupe social MSA pour permettre la transformation en logements.

À l'intérieur de ce pôle pourrait être créée une micro-crèche [en trouvant une réponse à leur problème de garde d'enfant, les familles monoparentales auraient ainsi plus de latitude pour accéder à l'emploi]. Des familles d'accueil ou des familles gouvernantes pourraient aussi s'installer, en fonction de la demande.

Le concept de famille gouvernante a été créé par l'Udaf, avec laquelle nous travaillons en partenariat : la famille gouvernante réside à proximité de la personne dont elle prend soin, et lui fournit les prestations dont celle-ci a besoin; son statut est moins contraignant et un peu plus souple que celui de la famille d'accueil. En revanche, il est vrai que l'accueilli doit être plus indépendant. Ces pôles intergénérationnels seraient des maillons d'un projet d'ensemble, qui prévoit la facilitation de l'accès aux soins, des déplacements, la lutte contre la précarisation... Mais pas question de tout créer à notre façon; le désir doit émerger du territoire, des élus, des professionnels de santé et de la population.

Propos recueillis par Gildas Bellet



Vivre ensemble

Confortablement installées dans la vaste salle de séjour, Madeleine, 81 ans, et Gisèle, 64 ans, tricotent tout en regardant la télévision... Deux mamies comme bien d'autres, sauf qu'elles n'ont aucun lien de parenté avec Marie-Jeanne Madeuf, chez qui elles vivent, à Tauves, au sud-ouest du département à la limite du Cantal. La première est arrivée il y a deux ans : célibataire et habitant jusqu'alors chez son frère, elle avait été placée temporairement en établissement au décès de celui-ci. « Je ne pouvais pas rester là-bas, dit-elle. Marie-Jeanne, c'est comme ma famille. Je suis bien ici. » Gisèle, n'est là que depuis six mois. Après avoir connu des problèmes familiaux qui l'ont obligée à trouver une autre forme d'hébergement, elle aussi apprécie tout particulièrement la chaleur du foyer de Marie-Jeanne. Celle-ci explique sa démarche : « J'ai décidé en 2005 d'arrêter mon métier d'aide à domicile – que j'exerçais depuis 1993 – notamment en raison des conditions de travail difficiles ; il faut circuler beaucoup par tous les temps et ici les hivers sont particulièrement rigoureux. Nous habitons alors à La Tour d'Auvergne où mon mari est éleveur. » Changer d'activité certes, mais pour faire quoi ? « Compte tenu de

mon expérience auprès des personnes âgées, mon choix s'est tout naturellement porté sur l'accueil familial, qui me permettait en outre de travailler chez moi. » Une décision réfléchie, prise en toute connaissance de cause, d'une femme déterminée, avec les pieds sur terre. « Bernard, mon mari, a tout de suite adhéré au projet. C'est plutôt mon entourage professionnel, des amis qui ont tenté de me dissuader, en avançant que je ne tiendrai pas... Mais en vain », ajoute-elle en riant. Disposant d'une maison à Tauves, jusqu'alors en location, elle décide de l'aménager pour s'y installer et accueillir ses « pensionnaires ».

Savoir s'organiser

Aujourd'hui elle parle de son métier tout simplement, avec passion mais aussi avec réalisme : « J'ai actuellement 2 pensionnaires, mais j'ai un agrément famille d'accueil pour trois personnes. Je suis prête à recevoir une personne handicapée. C'est un travail à plein temps, je m'y suis engagée. Il faut être disponible, mais c'est une question d'organisation. J'ai la chance d'avoir ma fille et une ancienne collègue qui m'aident et me remplacent pour une journée, en cas

Dans le Puy-de-Dôme, l'accueil familial social fait son chemin.

Rencontres avec deux familles qui ont fait le choix d'héberger des personnes âgées et des personnes handicapées.





© Chantal Guennec

Marie-Jeanne et ses deux « mamies », Gisèle et Madeleine.



© Chantal Guennec

L'heure du goûter, pour Christiane, Maria, Colette et Dominique (de gauche à droite).

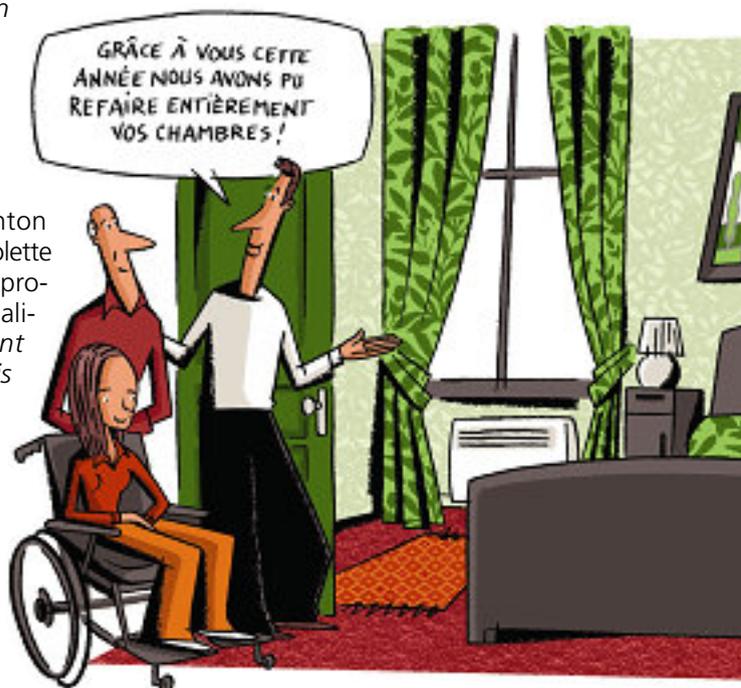
sommes toutes les deux de Pontaurmur et je savais qu'elle faisait de l'accueil familial, Je lui ai parlé de ma situation – je ne voulais plus rester en établissement. Elle a tout de suite dit oui. » « En fait, cela n'a pas été aussi simple et il a fallu attendre un certain temps avant d'avoir le "feu vert" du Conseil général », précise Colette. Dominique, 54 ans, est quant à elle restée pendant 5 ans en hôpital psychiatrique. « C'est un membre de ma famille qui a lu l'annonce de

de besoin. » Pendant les 15 jours de vacances qu'elle s'accorde avec son mari, c'est La Croix-Marine – l'association qui s'occupe du placement familial et du suivi des familles pour le compte du Conseil général – qui prend en charge ses pensionnaires dans le cadre de l'hébergement temporaire. Quant à la vie quotidienne, à écouter Marie-Jeanne, tout se passe pour le mieux. « Gisèle et Madeleine font partie de la famille, elles m'aident pour de petites tâches ménagères. Nous prenons nos repas ensemble. Comme toutes les deux sont diabétiques, avec Bernard nous nous sommes tous mis au régime. Elles m'accompagnent en voiture faire les courses. Quand nous recevons des amis, elles sont bien sûr avec nous. S'il fait beau, il nous arrive d'aller pique-niquer. » En un mot, une vie de famille ordinaire...

Colette qui recherchait des personnes à accueillir. Ça été un soulagement de pouvoir venir ici. Sinon, c'était la maison de retraite. » Le cas de Maria, 61 ans, d'origine portugaise, est un peu différent. Elle vit dans son monde et parfois on a du mal à la comprendre, excepté Colette, qui s'est chargée de toutes les démarches nécessaires à son placement chez elle. Et c'est bien cette complicité qui illumine les relations entre Colette et ses pensionnaires. « Rien ne me prédestinait à ce métier. Je tenais un bar-restaurant avec mon mari à Clermont-Ferrand. J'ai dû vendre pour raison de santé. Nous avons alors renové cette maison que nous avons à Verneugheol et nous l'avons transformée en résidence principale. L'idée de devenir famille d'accueil a germé et mûri lentement, mais au départ je

Partage et complicité

Direction Verneugheol, sur le canton voisin d'Herment, où nous attend Colette Richard, une « ancienne » dans la profession, comme elle aime à se qualifier. « J'ai eu un premier agrément famille d'accueil en 1997, j'en suis maintenant à mon troisième. » Forte personnalité, un dynamisme à toute épreuve, elle ne se lasse pas de parler de son parcours, ses motivations, sa vie de tous les jours avec ses trois pensionnaires handicapées. Christiane, 41 ans, est arrivée il y a un an. Fait original: c'est elle qui a contacté Colette: « Nous



ne savais pas ce que c'était. » Il faut dire que Colette aime les contacts. « Certes le métier ne laisse pas une minute de répit. Entre la toilette du matin, la préparation des repas, le ménage et les courses, je n'ai pas beaucoup de temps pour moi. Il a fallu que j'instaure des règles de vie, la cohabitation n'est pas toujours facile. Mais en contrepartie, mes pensionnaires m'apportent beaucoup, nous partageons des plaisirs simples. » On peut ainsi croiser Colette, Christiane, Dominique et Maria au marché, à la foire ou à faire les courses. « Le dimanche, nous

allons au thé dansant, l'occasion de s'habiller chic, de voir du monde... L'été dernier, nous sommes tous partis, avec mon mari, en vacances au bord de la mer. »

Les familles d'accueil se connaissent, se rencontrent parfois, de façon informelle, spontanée ; c'est utile pour échanger, partager les expériences. De même, les formations ⁽¹⁾ qui sont proposées par les services du Conseil général – quelques jours par an – sur différents thèmes permettent de discuter du métier, de décompresser. ■

Chantal Guennec

(1) Pour tous les nouveaux accueillants, un stage de formation de 4 jours est obligatoire.

Un travail de partenariat pour informer

La MSA du Puy-de-Dôme, sensibilisée au problème du vieillissement des populations sur le département, a vu dans la formule de l'accueil familial un moyen de renouer avec une tradition du milieu agricole et rural qui a longtemps fait cohabiter les générations. C'est dans le prolongement du diagnostic territorial réalisé par les fédérations nationales Civam (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural) et Accueil Paysan, avec le soutien de la CCMMSA, qui ont mené une enquête sociologique sur 4 départements (dont le Puy-de-Dôme), que la caisse a souhaité encourager ce mode d'hébergement.

Tous mobilisés

« Cette initiative a trouvé une résonance locale. Les CDST que nous avons mis en place en 2004 sur 4 cantons nous ont donné une légitimité pour agir sur ce domaine "réservé" du Conseil général. C'est dans ce cadre que nous avons été à l'origine d'une grande opération d'information tous publics, après une longue étape de mobilisation des partenaires et de travail en commun », explique Christine Courtheix, responsable de l'action sociale à la MSA. « Notre premier partenaire a bien sûr été le Civam. Un élu du Conseil général a aussi

été associé à la démarche. Parmi les autres partenaires : La Croix-Marine – association de gestion de l'accueil familial (l'agrément des familles étant attribué par le Conseil général), le Clic Seniors Montagne. Une conseillère MSA s'occupant de l'amélioration de l'habitat a également participé aux travaux ». À la réunion d'information qui a eu lieu à Tauves avaient été invités tous les professionnels concernés par la question, travailleurs sociaux, responsables d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées, tous les élus du secteur, les familles d'accueil sur le territoire... Les délégués MSA ont joué un rôle actif pour sensibiliser la population du secteur. En tout une cinquantaine de personnes avait répondu présent. ■

Chantal Guennec



Christophe Serre, conseiller général de Tauves.

© Chantal Guennec



Marie-Jo Pourtier, assistante sociale à la MSA.

© Chantal Guennec



Christine Courtheix, responsable de l'action sociale à la MSA.

© Chantal Guennec

Un recrutement difficile

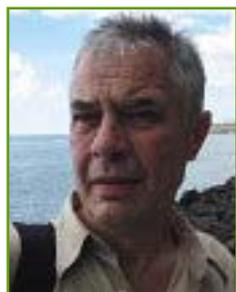
Aujourd'hui, sur le département, 198 familles sont agréées pour accueillir à leur domicile des personnes handicapées ou âgées. Sur le canton de Tauves, une douzaine de familles se sont lancées dans la démarche. Ce qui est insuffisant pour répondre à la demande. « Le recrutement de familles d'accueil est un véritable problème », regrette Christophe Serre, conseiller général de Tauves. « Avec le concours de l'ANPE, nous nous sommes tournés vers les demandeurs d'emploi. En avril 2007, un questionnaire a été adressé à des personnes susceptibles d'être intéressées ; sur 300 envois, nous n'avons eu que 7 réponses ! » Marie-Jo Pourtier, assistante sociale à la MSA, qui n'a pas ménagé ses efforts et a rencontré individuellement des potentiels accueillants, constate que « beaucoup reste encore à faire pour valoriser l'activité... » « En fait, reconnaît Christophe Serre, certains candidats ne vont pas jusqu'au bout de la demande d'agrément, qu'ils trouvent trop contraignante. Toutefois, nous pensons qu'il est important de poursuivre notre mobilisation pour développer cette forme de prise en charge et ainsi compléter le dispositif local en faveur des personnes âgées et de leurs familles, qui est aussi source d'emploi en milieu rural ».





Le point de vue d'un

Entretien avec Jean-Claude Cébula, psychologue clinicien à l'Institut de formation, de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales (Ifrep).



DR

Jean-Claude Cébula est l'auteur du « Guide de l'accueil familial », édité chez Dunod en 2000 et de « L'accueil familial des adultes », paru chez le même éditeur en 1999.

L'accueil familial peut-il constituer une réponse aux besoins de prise en charge des personnes âgées ou handicapées ?

Jean-Claude Cébula : En complément du maintien à domicile et de l'accueil en institution, l'accueil familial élargit la palette des offres à destination des personnes âgées et des personnes handicapées. Si cette solution ne convient pas à toutes les situations, elle peut représenter une alternative de proximité, notamment pour les personnes en perte de lien. Les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au handicap créent souvent un vide relationnel que l'entourage social ou familial ne peut seul combler. Une famille d'accueil peut, mieux qu'un établissement où l'anonymat prédomine, contribuer à maintenir, parfois à restaurer, les capacités relationnelles de ces personnes.

Pourquoi ce dispositif reste-t-il encore marginal ?

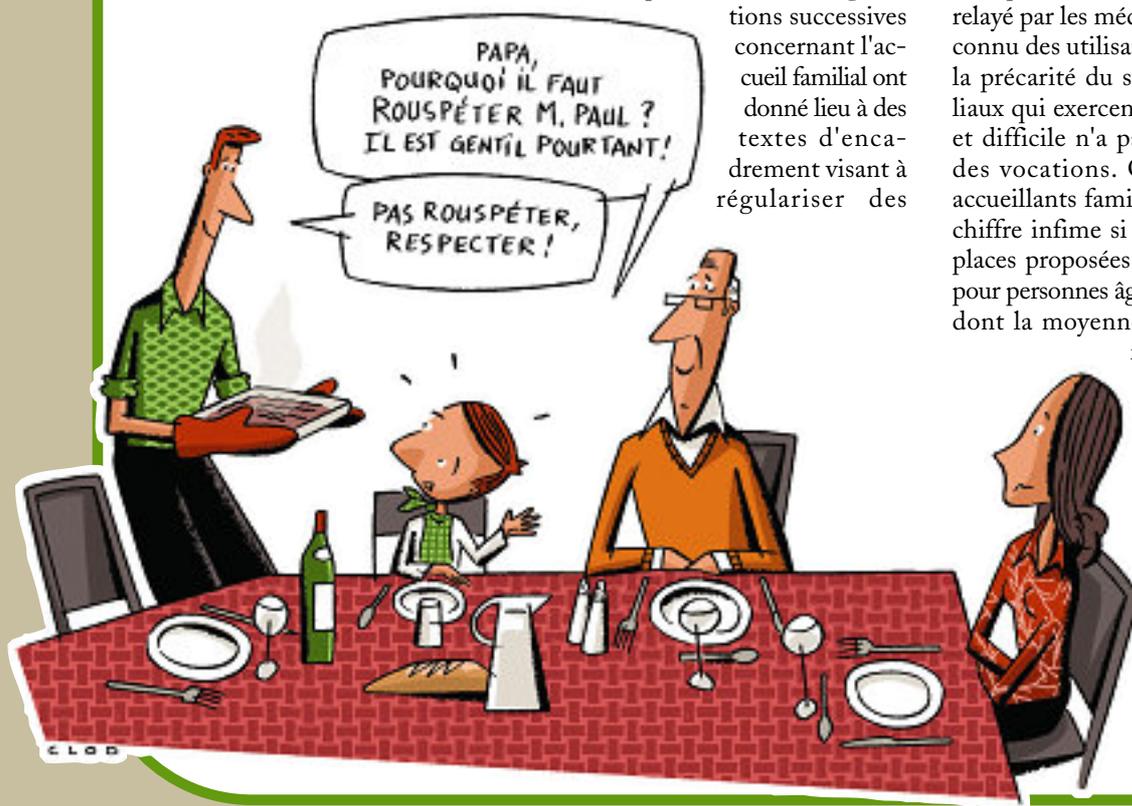
J-C. C. : C'est un dispositif dont les pouvoirs publics n'ont pas jusqu'ici assuré une réelle promotion. Les législations successives concernant l'accueil familial ont donné lieu à des textes d'encadrement visant à régulariser des

Une alternative de proximité notamment pour les personnes en perte de lien

échanges financiers et à disposer de moyens permettant de contrôler l'initiative de particuliers. L'objectif affiché n'a jamais été d'instaurer l'accueil familial en tant que dispositif social intégré dans une palette d'offres diversifiées et complémentaires pour la prise en charge des personnes en manque d'autonomie. De leur côté, les élus locaux, dans leur politique sociale en faveur des personnes âgées ou handicapées, ont souvent préféré mettre l'accent sur les établissements, réalisations visibles auprès de leurs administrés, alors que les familles d'accueil se fondent dans le paysage social et économique. Du fait de ce manque de valorisation, ce dispositif a été peu relayé par les médias grand public et reste peu connu des utilisateurs potentiels. Par ailleurs, la précarité du statut des accueillants familiaux qui exercent une activité contraignante et difficile n'a pas incité au développement des vocations. On compte environ 9.200 accueillants familiaux en France en 2006, un chiffre infime si on le compare aux 600.000 places proposées par les seuls établissements pour personnes âgées. Il s'agit d'une population dont la moyenne d'âge augmente et qui se renouvelle très peu.

Comment susciter l'essor de l'accueil familial ?

J-C. C. : Cela passe d'abord par une reconnaissance de l'activité. Actuellement, les familles d'accueil sont confinées dans un statut hybride qui définit une activité libérale en partie salariée, en partie contrac-



EXPERT

tuelle et en partie commerciale. Cette solution bâtarde a été retenue afin de minimiser les coûts de l'accueil familial. Cette solution s'avère d'autant plus inacceptable que la définition légale de ce travail ne retient que des contraintes lourdes et le place sous surveillance. Ainsi, la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil n'est compensée ni par des dispositions réalistes permettant aux familles d'accueil de bénéficier de temps de repos indispensables, ni par des niveaux de rémunération satisfaisants. Enfin le paradoxe de leur statut est renforcé par le suivi et le contrôle que doivent accepter les familles d'accueil, interventions inadéquates et mal vécues, d'autant que, maîtres d'œuvre de leur travail et face à sa complexité, les familles demandent plutôt aide et soutien. Il est donc nécessaire de sortir de ce flou juridique et d'explorer la voie du salariat. Parallèlement à la reconnaissance de l'activité, il est primordial de l'inscrire dans un dispositif institutionnel identifié « accueil familial » en complément des autres dispositifs de prise en charge existants. L'accueil familial ne peut dépendre de la seule mobilisation de particuliers. Il exige un cadre cohérent et organisateur dans lequel des familles d'accueil ne sont pas désignées comme les seules à gérer les différents besoins des accueillis, mais travaillent en réseau avec d'autres intervenants professionnels. L'appartenance des familles d'accueil à un dispositif social institutionnalisé est une condition de la qualité

enchiffres

Selon la Direction générale de l'action sociale (DGAS), on comptait au 1^{er} avril 2006 :

- **9.200** accueillants familiaux agréés ;
- plus de **13.800** personnes accueillies dont près de 6.200 personnes âgées et plus de 7.600 personnes handicapées ;
- 42 % des personnes âgées et handicapées prises en charge dans 11 départements répartis dans les régions **Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes et Aquitaine**, les plus concernées par ce type d'accueil ;
- **74 %** des personnes âgées hébergées sont des femmes dont plus de la moitié ont plus de 80 ans ;
- parmi les personnes handicapées hébergées, **53 %** sont des hommes ;
- l'accueil familial est assuré à **96 %** par des femmes, dont 6 sur 10 ont 50 ans ou plus ;
- **8** personnes agréées sur **10** vivent en couple et presque toutes résident dans une maison individuelle.

d'un projet qui demande à être évalué, préparé, accompagné et suivi. Cette institutionnalisation permettrait également aux familles naturelles d'envisager avec moins de culpabilité qu'actuellement le placement familial de leur parent dépendant. ■

Propos recueillis par Nicole Nolfo

Les règles du savoir accueillir

L'accueil à domicile des personnes âgées ou handicapées est une activité réglementée. Ces règles ont pour but de favoriser les meilleures conditions de vie pour les bénéficiaires intégrés à la vie familiale, et d'apporter un soutien professionnel aux accueillants. Explications.

Le cadre de l'accueil à domicile est défini par le Code de l'action sociale et des familles. Des particuliers hébergent ainsi une ou plusieurs personnes, qui disposent cha-

cune d'une pièce bien à elle tout en partageant la vie de la famille. Dans quelles conditions cet accueil à domicile peut-il se réaliser ? Questions et réponses.





➔ **Qui peut être accueilli ?**

Toute personne âgée de plus de 60 ans, ou un adulte handicapé à titre temporaire ou permanent. Aucun ne doit avoir de lien de parenté avec la famille de l'accueillant jusqu'au quatrième degré.

Chez qui ?

Afin de pouvoir développer une activité d'accueil, une famille doit obtenir l'agrément du président du Conseil général de son département, pour un nombre d'hôtes déterminé (au maximum trois). L'accueil doit être assuré en permanence, avec au besoin des solutions de remplacement temporaire satisfaisantes. Les accueillants doivent également accepter de suivre une formation initiale, ainsi que des actions de formation continue.

À quelles exigences le logement doit-il répondre ?

Le législateur impose que le logement soit propice à la santé, à la sécurité, au bien-être physique et moral des personnes accueillies. En particulier, il doit être en bon état, adapté à leur âge ou leur handicap et elles doivent chacune avoir en privé une pièce de taille suffisante.

Les accueillants familiaux sont-ils soumis à un contrôle ?

Oui, le président du Conseil général l'organise, ainsi qu'un suivi social et médico-social des personnes hébergées. Cela prend en pratique la forme de visites sur place, de la part des professionnels. Ces derniers vérifient les conditions matérielles et psychologiques d'accueil, rencontrent les personnes âgées ou handicapées résidant dans le logement, procèdent à une évaluation qui pourra servir à améliorer la prise en charge.

Quelles normes régissent les rapports entre accueillant et accueilli ?

Elles sont consignées dans un contrat écrit. Il précise les conditions générales de l'accueil, les droits et obligations des signataires, les éléments de la rémunération de l'accueillant, les conditions de révision, de suspension ou de dénonciation du contrat. La personne agréée est considérée comme l'employée de la personne âgée ou handicapée.

En quoi consiste la rémunération ?

Elle comporte quatre éléments : une rémunération journalière des services rendus (salaire) et une indemnité de congés, une indemnité des frais d'entretien courants, une de mise à disposition d'une pièce réservée à la personne accueillie, et enfin une dernière indemnité en cas de sujétions particulières (par exemple lorsque l'état de dépendance de la personne âgée ou handicapée nécessite une disponibilité accrue). À noter, cet élément peut être couvert par l'allocation personnalisée d'autonomie. ■

Thomas Bousquet



Pour en savoir plus



- **Mettre en place l'accueil familial social de personnes âgées et d'adultes handicapés en milieu rural. Guide créé à partir du travail de huit groupes départementaux portés par les Civam et par Accueil paysan. Il a été soutenu par plusieurs partenaires financiers – CCMSA, Fondation des caisses d'épargne pour la solidarité, Fondation de France et Agricola.**
- **www.famidac.fr. Le site de l'association Famidac, fondée en 1997, qui a pour but de favoriser le développement des accueils familiaux d'adultes handicapés et de personnes âgées.**

UNE QUESTION AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Rarement mis en avant jusqu'à présent, l'accueil familial fait aujourd'hui l'objet de bien des attentions. La formule le mérite. Pour lutter contre la pénurie de candidats, l'amélioration du statut d'accueillant pourrait jouer.

En matière d'accueil familial d'adultes, l'offre reste aujourd'hui très inégalement répartie selon les régions et les départements, et bien modeste quant à son volume. Et elle risque même de baisser dans les années à venir si les départs à la retraite de nombreux accueillants ne sont pas compensés par de nouveaux candidats. D'où la volonté de la MSA, qui soutient cette forme d'accueil depuis plusieurs années, de participer à son développement, sa mise en réseau et sa professionnalisation. L'organisation, avec différents partenaires (Uniopss, Agrica, Civam, Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme), d'une journée nationale de promotion de l'accueil familial d'adultes, le 18 mars 2008, à la CCMSA en est une illustration.

Cette manifestation est l'occasion de faire un point sur la situation

actuelle et les évolutions en cours et d'échanger, entre institutionnels et professionnels, sur les attentes et pratiques. Une initiative qui arrive à pic quand Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, et Valérie Létard, secrétaire d'État en charge de la Solidarité, viennent de confier, dans un courrier daté du 5 février dernier, à Valérie Rosso-Debord (députée UMP, Meurthe-et-Moselle) une mission « de

réflexion et de proposition » sur les moyens de développer cette forme d'accueil dans un cadre salarié, d'en « analyser les avantages et les inconvénients » et « d'évaluer les conséquences d'une mise en conformité avec le Code du travail et la réglementation européenne », sur le remplacement durant les congés, par exemple. Ils attendent aussi qu'elle définisse les modalités d'organisation et de coordination de l'accueil familial, sachant qu'un développement du salariat modifierait le cadre d'intervention et les responsabilités du conseil général et nécessiterait « une redéfinition et une adaptation des modes de contrôle des prestations réalisées ».

Des propositions avant le 30 juin 2008

Enfin, au plan économique, elle devra notamment se pencher sur « les conditions de rentabilité du salariat ». Parallèlement, Xavier Bertrand et Valérie Létard ont chargé Cécile Gallez (députée UMP, Nord) d'établir « un état des lieux détaillé du nombre de personnes hébergées, de la nature de leur hébergement » et d'examiner « les différences entre les modes de prise en charge, les disparités de coûts financiers, celles liées au mode de fonctionnement des établissements ou à la formation des personnels ». Elle devra également étudier « toutes les raisons qui aboutissent au fait que la Belgique soit capable, outre ses propres ressortissants, d'accueillir de façon massive des personnes âgées ou handicapées françaises » et en tirer des enseignements positifs. Les conclusions et les propositions de ces deux députées devront être remises avant le 30 juin 2008. ■

Marie-Luce Gazé Desjardins



Précédents échos

Sous le titre « Nous ouvrir aux autres », *Le Bimsa* a consacré un dossier de son numéro de janvier 2002 à l'accueil familial comprenant :

- un reportage en Mayenne, où la MSA, avec quelques partenaires, a lancé un projet visant à promouvoir et à structurer l'accueil familial ainsi qu'à « recruter » et former des familles candidates ;
- des exemples d'actions conduites dans l'Ain et la Marne pour appuyer la reconnaissance d'un métier qui nécessite un agrément, une formation, un suivi.

